RUBRIQUES
NIMES magazine
Bureaux: 30000 NIMES: 13, rue Jean REBOUL - Tel.04.66.76.21.51 - Télécopie: 04.66.21.40.61

Courbessac

Le Mas d'Escattes

1ere partie

Une exploitation agricole gardoise du XVIeme au début du XXeme siècle le Mas d'Escattes à Courbessac. Le terroir de courbessac, bien irrigué grâce à la présence de plusieurs sources, a bénéficié d'une mise en valeur précoce, dont l'origine remonte à l'époque pré-romaine.

Par Corinne POTAY

Nous ne remonterons pas aussi loin pour évoquer la destinée du mas d'Escattes, dans la mesure où les renseignements dont nous disposons sur lui ne remontent pas au-delà du XVIIeme siècle.

Certes, on peut supposer que l'exploitation et son mas existaient déjà alors depuis un «certain temps», mais sans certitude en ce qui concerne leur date exacte de création. Quoi qu'il en soit, dès le début du XVIIeme siècle, le mas apparaît établi à son emplacement actuel, un peu au nord du chemin menant du village de Courbessac à Font Aubarne.

Par la suite, le mas et ses terres seront plusieurs fois agrandis, réaménagés, parallèlement à l'évolution des cultures. A travers les siècles, on constate le soin avec lequel ses propriétaires successifs ont exploité cette propriété naturellement favorable, du fait de la présence sur son sol d'une source dite de la Font l'Abbé. Nous verrons aussi que la source elle-même fut toujours soigneusement entretenue.

Les propriétaires

• Du XVIIeme au XVIIIeme siècles :

Au début du XVIIeme siècle, les documents de l'époque et notamment le compoix (ou cadastre ancien) ne parlent pas encore du mas d'Escattes, mais d'un «mas jasse (ou bergerie) court jardin avec ollivette terre vigne

Courbessac, le Mas d'Esquattes, accès est avec sa grande porte charretière

le tout se joignant a Courbessac et Puech Amenlier». La maison et la bergerie couvraient en tout 77 cannes carrées (env. 308 m²), la cour 120 cannes carrées (480 m²), le jardin 23 dextres 3/4 (env.460 m²), les ollivettes 3 saumées 6 émines (env. 36000 m²), la vigne 3 émines (env. 3000 m²). Cinq autres parcelles de terre appartenaient aussi à l'exploitation, l'une était mitoyenne du lot principal, les autres plus dispersées mais néanmoins sises dans le voisinage.

Ces propriétés étaient alors détenues par un magistrat, le sieur Philippe Baudouin, conseiller au Présidial de Nîmes. En vertu de son testament du 3 mai 1644, le domaine passa après son décès à sa veuve, née Ysabeau de Pavée de Villevieille[1]. Puis en 1668, celle-ci se remaria avec sieur Honoré Nicolas et lui apporta en dot la propriété de Courbessac[2]. Veuve une seconde fois, Ysabeau la céda alors à messire Jean-Estienne Servel, chanoine de la cathédrale de Nîmes, par un acte passé devant maître Temple, notaire nîmois, le 17 septembre 1681.

Le domaine forme à cette époque un ensemble principal cerné par le chemin dit de la Calmette à Courbessac au sud-ouest, le chemin de Font Aubarne à Courbessac à l'est, une draille au nord. La presque totalité des terres cernées par ces voies appartiennent donc au chanoine Servel, mises à part quelques enclaves de petites dimensions détenues par quatre autres propriétaires.

En ce qui concerne l'exploitation du domaine, le compoix (cadastre ancien) ne nous donne que des indications sommaires, décrivant succinctement : champs, vignes et

«ollivettes», bois et hermes (terres en friche), l'élevage des moutons étant suggéré par la présence d'une jasse ou bergerie. La source de la font l'Abbé est déjà aménagée à cette époque: en effet, sur le premier compoix figuré, réalisé en 1784, mais reprenant aussi les données de la fin du XVII[e] siècle, apparaissent plusieurs dessins témoignant de ces aménagements. Nous y voyons que l'eau captée à la source située au nord est canalisée dans un fossé qui s'écoule vers le chemin de la Calmette à Courbessac au sud ; à peu près à mi-parcours du fossé apparaissent un bassin et une petite construction mitoyenne, à partir desquels une partie de l'eau semble dérivée vers les bâtiments d'exploitation et le jardin attenant au mas, situés quant à eux à l'est non loin du chemin de Font Aubarne à Courbessac.

Le chanoine étend sa propriété en 1683, comme le montre un acte du 11 juin, passé chez le notaire Borelly : il y est spécifié que le sieur Servel a acquis de Bernard Benoît 5 émines 27 dextres de terre, et que pour ce faire, il y a eu aussi transaction vers les consuls de Nîmes en tant que recteurs de l'hôtel dieu, car la terre en question relève de cet établissement ; ainsi pour avoir le droit de l'exploiter, Servel s'engage à verser une «cense annuelle de 18 émines de bled saisset ou tourelhe»[3].

Par la suite, Jean-Estienne Servel transmet le domaine à l'un de ses parents, également écclésiastique, messire Philibert Servel. Celui-ci léguera à son tour au «bourgeois», ou rentier, Jean Servel. Sa veuve, née Marie de Vincens, en héritera en 1710 -en vertu du dernier testament de Jean-Etienne Servel- , puis sa fille, autre Marie, épouse de messire de Catto. Après son veuvage, cette dernière cède la propriété, par acte du 16 août 1769, passé chez maître Jean Nicolas, notaire nîmois, à demoiselle Anne-Emelie de la Baume[4]. celle-ci est issue d'une famille de magistrats fortunés et va remembrer peu après cette acquisition, en 1772, quatre autres parcelles agricoles et une «herme» mitoyennes du domaine de Courbessac[5].

• Philippe de Baudouin

C'est un personnage fort intéressant car révélateur de l'ascension sociale d'une famille relativement modeste à l'origine. Les documents évoquent notamment, dans les années 1560, un Rollet Baudouin qualifié de «laboureur de Bezouce». Certes le titre de laboureur ne doit pas nous abuser : il désigne en effet un exploitant qui dispose d'une aisance suffisante pour posséder les bêtes de trait, les attelages et outils agricoles à même de lui permettre de prendre à ferme l'exploitation de terres détenues par un grand propriétaire, tout en travaillant ses propres parcelles, si lui-même ou ses ascendants ont pu en acquérir. Il semble que ce soit le cas de Rollet Baudouin qui apparaît assez prospère si on en juge aux documents et titres qu'il a laissés. De même, son neveu Louis Baudouin, natif de Moussac, est modestement qualifié de tisserand dans un premier temps. Marié à Agnès Légier en 1580, Louis va mener rondement ses affaires... au point que nous le retrouvons à la fin du XVI[e me] siècle parmi les «bourgeois» de Nîmes. A l'époque, le terme avait un sens plutôt restrictif : n'était bourgeois que celui qui vivait des revenus de ses propriétés sans avoir à se livrer à une activité professionnelle parallèlement. Nous avons la confirmation de la prospérité atteinte par Louis Baudoin en la personne de son fils Philippe. Celui-ci suivit certainement des études de droit, lesquelles lui permirent, grâce aussi à la fortune familiale, d'obtenir une charge de secrétaire de la chambre du roi. Les deux mariages successifs de Philippe témoignaient aussi du niveau social auquel il était pourvenu : sa première épouse était en effet Isabeau de Clermont, native du Capestang (près de Béziers) : après son veuvage, il se remaria avec une personne issue d'une famille prestigieuse : Isabeau de Pavée de Villevielle.

• Les Pavée de Villevieille

Pour situer les Pavée de Villevieille, il suffit de rappeler que François de Pavée, seigneur de Nages et Solorgues avait hérités dans le courant du XVI[eme] siècle de la Seigneurie de Villevieille ; il semble qu'il ait obtenu en même temps un très vaste hôtel particulier sis à Nîmes au quartier de la Boucarié et dont l'origine était la même que celle de la Seigneurie de Villevieille. Ces deux propriétés appartenaient en effet au XV[eme] siècle à Antoine Scatisse, viguier de Nîmes. Son petit-neveu par alliance, Pierre de Villars, en hérita au début du XVI[eme] siècle et les céda en 1529 à Jacques de Bozène, baron d'Aubais, qui les revendit bientôt à Bernard Pavée. Celui-ci était marié à Françoise Robert, mais aucun enfant n'étant issu de cette union, il laissa ses biens à son frère, François.

A l'origine, les Pavée semblent plutôt appartenir au milieu de la magistrature qui leur ouvre la voie à d'autres fonctions officielles telle la charge de «grenetier pour le roi au grenier à sel de Marsillargues», occupée par Pierre Pavée dans le courant du XVI[eme] siècle ou encore celle de «maître en la cour des comptes de Montpellier» du Bernard Pavée évoqué ci-dessus, et qui était également conseiller du roi (ou juge). L'achat de la seigneurie de Villevieille permet à celui-ci de conforter l'anoblissement procuré par sa charge de magistrat et d'en faire bénéficier son frère et héritier François. Les deux mariages de celui-ci avec Jeanne de Saint-Martin en premières noces, puis avec Isabeau d'Airebaudouze -sont déjà révélateurs d'un statut social plus prestigieux, que vint ensuite conforter l'obtention de la charge honorifique de «Valet de chambre de Monseigneur le Dauphin de France», charge qui amena François de Pavée à résider presque en permanence à la cour royale. Aux XVII-XVIII[eme] siècle, les messieurs de Pavée auront une prédilection pour les carrières militaires, mais on les retrouve aussi dans l'Eglise où plusieurs d'entre eux détiendront de prestigieuses charges écclésiastiques.

Dans la catégorie des militaires, nous trouvons en général les fils aînés, nous pouvons ainsi les énumérer au fil des siècles, et mesurer en même temps la façon dont ils confortent leur position aristocratique par des aillances appropriées :

• Abdias, seigneur de Villevieille et co-seigneur de la baronnerie de Montredon, capitaine aux gardes. époux de Diane de Tremolet de Montpezat.

• Raimond, baron de Villevieille et de Montredon, capitaine au régiment Royal cavalerie en 1667 puis lieutenant pour le roi au gouvernement de Sommières, époux de Gabrielle de Fons. Il ne dédaigna pas non plus de remplir d'autres charges officielles puisqu'il fut aussi premier consul de Nîmes et syndic du diocèse.

• François-Joseph, marquis de Villevieille et baron de Montredon, fut quant à lui chevalier de l'ordre de Malte, puis lieutenant de galères avant de devenir à son tour lieutenant pour le roi au gouvernement de Sommières. Il s'était marié à Grazinde de Roquefeuil de la Rouquette.

Ceci explique que Jean-Baptiste-

Raimond ait ajouté à ses titres celui de marquis de la Rouquette ; il «hérita» également de la charge de lieutenant au gouvernement de Sommières, mais servit aussi comme capitaine au régiment du Roi infanterie. Il maria en 1754 sa fille unique -issue de son mariage avec Françoise-Mélanie de la Fare, marquise de la Fare et de Montclar, dame de Pompignan, Mirabel...et autres lieux avec un militaire : l'enseigne des vaisseaux du roi Balthazar de Gras de Préville, baron de Clemensanne, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, dont les descendants héritèrent du château de Villevieille.

Quant aux de Pavée qui entrèrent dans les ordres, nous pouvons aussi les suivre tout au long des XVII[eme] et XVIII[eme] siècle depuis Antoine, prieur de Sodorgues et chanoine de la cathédrale de Nîmes. Vinrent ensuite, dans le courant du XVII[eme] siècle, Raymond également chanoine de la cathédrale de Nîmes et Jean-François, prieur de la chapelle Saint-Sauveur du château de Sommières. Quant à Pierre, abbé de Villevieille, il fut reçu docteur en Sorbonne et résidait à Paris dans la première moitié du XVIII[eme] siècle. Son contemporain, Jean-François, abbé de Montredon, lui aussi docteur en Sorbonne, devait devenir abbé commandataire de l'abbaye royale de Valence, au diocèse de Poitiers. A la fin de l'Ancien Régime, il nous faut encore citer Joseph-Etienne, dit l'abbé de la Rouquette, également docteur en Sorbone, il fit une «carrière» fort brillante devenant vicaire général de l'archevêque d'Albi puis, en 1783, évêque de Bayonne. Il compta ensuite parmi les députés du clergé aux Etats Généraux de 1789.

Nous arrêterons là ce panorama de la famille de Pavée, pour en revenir à Isabeau, laquelle après le décès de son premier mari, Philippe de Beaudoin, se remaria en 1645 avec le sieur Honoré de Nicolas, simplement qualifié d'écuyer, ce qui suggère qu'il appartenait à la «petite noblesse». Mais nous n'avons hélas pas trouvé davantage de renseignement sur lui.

• Chanoine Servel

Le chanoine Jean-Etienne Servel, nouveau propriétaire du domaine de Courbessac dans les années 1680, appartenait au chapitre de la cathédrale de Nîmes. Il est cité dans le «Rôle des distributions et prébendes des chanoines» de cette église à partir de 1675 et jusqu'en 1707[6]. Cependant messire Servel était déjà dans les ordres au début des années 1660 époque à laquelle nous le voyons citer pour la première fois dans les archives du chapitre en tant que recteur de la chapelle nîmoise de Robilhard, dite aussi de la Madeleine.

A ce titre nous le voyons administrer les biens qui finançaient le fonctionnement de cette chapelle... et permettaient de retribuer son recteur. C'est dans ce contexte qu'il fait quittance, le 2 avril 1661, à Pierre Malian, docteur ès droit, pour les 18 livres représentant 9 années de censives que ce dernier devait comme détenteur d'un bien dépendant de la chapelle[7]. Le 4 octobre 1680, le chanoine Servel fait cette fois lods à Pierre Ausière, hôte du Petit-Louvre, qui exploite en outre une terre dépendant de la chapelle. La même parcelle donne lieu à un autre acte, le 29 juin 1682, il s'agit d'une «rémission» faite par Samuel Pijolas à Pierre Ausière, avec reconnaissance féodale de ce dernier au chapelain Servel[8].

• Emilie de la Baume

Quant à Emilie de la Baume qui détient le mas d'Escattes au XVIII[eme] siècle, elle appartenait à une famille de magistrats bien connus à Nîmes quoique leur réputation y ait été entachée, vis-à-vis de leurs concitoyens protestants, par le zèle avec lequel ils ont soutenu la politique royale à l'encontre de la foi réformée aux XVII[eme] et XVIII[eme] siècle.

Leur conduite en ces circonstances met d'autant plus mal à l'aise qu'au tournant des XVI[eme] et XVII[eme] siècles, nous trouvons à plusieurs reprises des membres de la famille de La Baume cités dans les archives émanant du consistoire : mention d'un sieur de La Baume dans la liste des habitants protestants aisés et des pauvres que chacun d'entre eux doit assister, en 1587[9] ; nous voyons une Françoise de la Baume baptisée en 1612 ; et en 1649, le mariage de Jean de la Baume, seigneur de Montgros avec demoiselle Gabrielle de Chalas[10]. Cependant la branche de cette famille qui se rendit la plus célèbre se targuait quant à elle de son attachement à l'église romaine. Leur appartenance à la noblesse était relativement récente, remontant peut-être au père de Jean, licensié ès lois, qui fut reconnu d'extraction noble par les commissaires de francs fiefs de la sénéchaussée de Nîmes, en 1551. Déjà à cette époque, les de La Baume comptaient parmi les notables car son fils Guilhaume fut contrôleur du grenier à sel nîmois. A la génération suivante, on se partagea entre l'armée et la magistrature : le cadet, Olivier, maréchal de camp, devint, en 1654, lieutenant pour le rois au gouvernement de Montpellier ; l'aîné, Louis, détenant quant à lui à partir de cette même année 1654 la charge de procureur au présidial de Nîmes, qu'il devait conserver pendant une trentaine d'années. Son soutien zélé à la politique de reconquête religieuse de Louis XIV lui valut d'être gratifié aussi, le 18 avril 1654, d'un brevet de conseiller d'Etat. Son importance au sein de la communauté catholique nîmoise se manifesta notamment en 1649, lorsqu'il se vit chargé par ses coréligionnaires d'une mission de confiance.

Une délibération municipale du 3 janvier en témoigne : «Sur la représentation de l'Evêque de Nismes que les habitants catholiques...n'ont pas acquitté le voeu qu'il avaient fait d'offrir une statue en argent à la vier-

Courbessac : maisons villageoises blotties derrière l'église

ge pour estre delivrés de la maladie contagieuse qui les affigeoit [épidémie de peste ? «Les consuls déclarent donc qu'une somme conséquente sera remise outre les mains d'un «comptable», qu'un bureau sera formé pour contrôler l'opération et enfin que pour satisfaire ce voeu prononcé en 1640, on priera «Monseigneur de La Baume qui s'en va à Paris quelques jours d'y faire faire un dessaing d'une Nostre-Dame d'argent pour en faire cadeau à l'Eglise Cathédrale»[11] Louis de La Baume donna enfin un preuve

ultime de son assiduité religieuse en décédant pendant un office religieux, frappé d'apoplexie en pleine église en 1658[12]. Sa veuve, Lucrèce de Gaillan décédée en 1662, fidèle à la tradition de piété familiale, se fit inhumée dans la chapelle des Dominicains de Nîmes[13].

Leur fils Charles-Joseph, né en 1644, commença précocement sa vie professionnelle : après des études de droit suivies en Avignon, il fut en effet reçu avocat auprès du Présidial de Nîmes avant d'avoir vingt ans. En 1664, il y achetait une charge de conseiller. Peu après, il partit pour un long voyage en Italie, à la découverte de ses villes d'art et de ses sites archéologiques, car non content d'être un juriste précoce il était aussi un érudit aussi intéressé par les beaux-arts que par la littérature ; il a d'ailleurs laissé une Relation d'un voyage en Italie où il évoque son expérience personnelle de ce pays en mêlant agréablement vers et prose. Il compta d'ailleurs en 1682 parmi les membres fondateurs de l'Académie de Nîmes, laquelle tint souvent alors ses séances à l'Hôtel de La Baume (actuel n°9 rue des Orangers).

En 1693, il acheta une des charges consulaires dites d'assesseurs créées par Louis XIV pour alimenter les finances du royaume. C'est en qualité d'assesseur qu'il se distingua en 1697 : représentant Nîmes lors de la tenue des Etats Généraux de la province du Languedoc, il fut choisi pour faire partie de la délégation qui devait présenter le Cahier de Doléances, comme ses «collègues» députés du clergé et de la noblesse étaient absents, il prononça seul un discours de présentation fort bien tourné qui fit date et ce, bien que son auteur ait dû l'improviser. Suivant l'exemple de son père, Charles Joseph fut un ardent défenseur de la politique royale et de la religion catholique. Il a d'ailleurs laissé deux ouvrages inédits qui étaient révélateurs quant à ses convictions, notamment sa Relation historique de la révolte des fanatiques ou camisards. Son zèle lui valut aussi de recevoir «pour services rendus», une pension de 900 livres sur le Trésor Royal.

Précisons enfin qu'il fut, tout comme son oncle le maréchal de camp Olivier de La Baume, maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 24 décembre 1662. Joseph, né du mariage de Charles-Joseph avec Gabrielle de Pascal, devait parvenir à une position des plus enviables au sein de la magistrature locale en étant le premier à obtenir en février 1706, la charge de lieutenant général d'épée de la Sénéchaussée de Nîmes ; ce titre de lieutenant d'épée venait peut-être du fait que son détenteur avait le droit d'entrée dans les salles de tribunal en civil et l'épée au côté, donc comme un gentilhomme et non comme un «simple» magistrat. Ces charges étaient alors une innovation puique le roi, par son édit d'octobre 1703, venait d'en instituer une dans chaque sénéchaussée et baillage du royaume, en y attachant des privilèges qui plaçaient leurs détenteurs pratiquement au sommet de la hiérarchie judiciaire de ces ressorts : nous retiendrons entres autres de ces privilèges, que le lieutenant général faisait office de «vice-sénéchal» habilité à commander le ban et l'arrière-ban, en l'absence du sénéchal ou sous son autorité ; il avait le droit de prendre place en la Chambre du Conseil tout de suite après le lieutenant général civil ou le mage et d'y «opiner dans toutes affaires et causes qu'on y jugerait» et hors de ses fonctions proprement dites il bénéficiait de l'exemption des droits de «tutelle, curatelle et autres charges», de 300 livres de gages par an... et de la qualité de chevalier[14].

On peut considérer qu'avec Joseph, cette branche de la famille de La Baume, atteint une position en vue au sein de l'aristocratie languedocienne. D'ailleurs Joseph avait épousé l'une des héritières d'une grande dynastie régionale : Violande de Pavée de Villevieille. Les alliances de leurs enfants et petits-enfants par la suite furent elles aussi prestigieuses : Catherine se maria en 1712 avec Lucien-Joseph de Comte de Tauriens de l'Argenterie ; à la «génération suivante l'une de ses nièces, Louise épousa Jean-Louis de Comte, seigneur de Tausier et Chalabresses, capitaine d'infanterie, paré du titre pompeux de «grand Baillif et commandant pour le roi dans la ville et duché de Joyeux».

Cette Louise était la fille de Joseph II de La Baume, celui-ci avait hérité de son père la charge de lieutenant général d'épée mais prit aussi bientôt le titre de baron de Beaulieu. Il était marié à Louise Richard de Vendargues, qui décéda en 1763[15], transmettant la seigneurie de Saint-Denis-de-Vendargues à leur fils aîné, Paul-Ange, qui fit une carrière militaire : en 1790, lors du baptême de sa fille Françoise-Clémentine, issue de son mariage avec Laurence de Boissonnière de Mornay, il était qualifié de colonel de cavalerie[16]. Il semble que son frère cadet, Charles-Joseph II, ait quant à lui hérité du titre de baron de Beaulieu et pris part, à la fin de l'Ancien Règime, à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Nîmes, convoquée pour élire ses députés aux Etats-Généraux de 1789.

Les renseignements dont nous disposons actuellement ne permettent pas de dresser un arbre généalogique complet de cette famille, si bien que nous ne savons où y situer précisément cette Anne-Emelie propriétaire du mas d'Escattes à partir de 1769. Cependant il est possible qu'elle soit la fille de Paul-Ange ou de Charles Joseph II, auquel cas Françoise-Clémentine née en 1790 serait soit sa jeune soeur soit sa non moins jeune nièce. Une autre hypothèse, plus pausible mérite encore d'être avancée : en effet, nous avons évoqué plus haut le frère cadet de Louis de La Baume, le maréchal de camp Olivier de La Baume, celui-ci avait eu de son mariage avec Anne de Ranchin un fils, prénommé Claude-Henri et dont [Anne] - Emilie pourrait être la descendante.

NOTES

ACN : Archives Communales - anciennes de Nîmes
ADG : Archives départementales du Gard

1 - ACN - QQ 38 - f°307
2 - ACN - QQ 40 - f° 129
3 - ibid
4 - ACN - QQ 45 - f° 50
5 - ACN - QQ 51 - f° 3226 v° et f° 3237
6 - ADG - G.482-1389-1392-1395-1396
7 - ADG - G.1643 pièce n° 10
8 - . ibid pièce n°20
. ADG - G. 1644 pièce n°1
9 - ACN - RR 60
10 - ACN - UU 94 et 97
11 - ACN - RR 59
12 - ACN - UU 4
13 - ibid
14 - L. Ménard, «Histoire... de Nîmes», Paris, 1754, T.6, p.415
15 - Cf note 2
16 - Cf note 1